



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 19 mai 2022
Convocation du : 13 mai 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le dix neuf à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Thomas BLACTOT, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Lahcem AIT EL HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Louis MERTEN, Jean-Michel MONPAYS, Catherine DE PARIS, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Thomas BLACTOT

DE22.061

FINANCES
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
EXERCICE 2022

Autorisation - Approbation

(38)

Diverses demandes de subventions exceptionnelles ont été présentées par les associations pour l'année 2022.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

Nature Fonction	Nom de l'association	Montant Proposé 2022
6745/01	- Club de Loisirs Léo Lagrange / foulées des Nieulles	2 000 €
	- Association pour la Mémoire des Forces Aériennes Françaises Libres (AM-FAFL) / stèle à la mémoire des aviateurs dont un armentierois	250 €
	- Bel Age / Journées Bonheur*	8 000 €

** le montant de 8000€ correspond au coût moyen annuel engagé par la Ville pour la réalisation de quatre « Journée Bonheur ». Si à l'origine ce dispositif était assuré en partenariat avec le tissu associatif local, il est aujourd'hui exclusivement organisé avec l'association Bel Age. A ce titre, il convient de le faire évoluer en subventions exceptionnelles qui seront allouées après remise des justificatifs financiers.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les versements ci-dessus.

N'a pas pris part au vote :

Pour le Club de Loisirs Léo Lagrange : Jean-Louis MERTEN

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille